



Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités
Direction des canaux de Bretagne
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Virginie DELAHAYE
Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial
Tél. : 02 99 84 47 70
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : AC 2026-10-16

Rennes, le 16/10/2026

Objet : Fermeture chemin de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code général de la propriété des personnes publiques ;
VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 16 septembre 2026 portant délégation de signature à la Cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;
VU la demande présentée par l'entreprise Terram Environnement ;
Considérant que des travaux de réfection des berges doivent être réalisés le 23/10/2026 ;
Considérant que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers ;

Arrête :

Article 1 - Prescription

L'accès au chemin de halage, rive gauche de l'écluse d'Evran à la passerelle limite commune Evran/ St Judoce est interdit à tous les usagers.

Le 23/10/2026

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par l'entreprise Terram Environnement ainsi qu'une déviation (cf.plan).

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise aux communes de Evran et St Judoce.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et développement durable

VERONIQUE VERON
CANAUX-SEVAD-RESPONSABLE
19 oct. 2026

veronique VERON

RÉGION BRETAGNE
283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | www.bretagne.bzh

RANNVRO BREIZH
283 bal ar Jeneral Patton – CS 21101 – 35711 Roazhon cedex 7
Pgz : 02 99 27 10 10 | www.breizh.bzh

twitter.com/regionbretagne facebook.com/regionbretagne.bzh

Adresser toute correspondance sous forme impersonnelle à Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne.
SIRET : 233 500 016 00040 • TVA intracommunautaire : FR10 233 500 016

